

COMPLÉTER LE VOLET MÉDICAL

Conforme au dossier unique national réglementaire, il n'est accessible qu'aux médecins.

Les éléments médicaux que vous indiquerez auront une incidence sur la possibilité d'admission dans certains EHPAD, EHPA, USLD.

COMPLÉTER LE VOLET AUTONOMIE

Accessible aux professionnels de santé autorisés. Vous pouvez remplir ou vérifier la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821).

ENREGISTRER ET VALIDER

Le bouton « Sauvegarder » vous permet d'enregistrer le dossier et d'y revenir.

Cliquez sur le bouton « Valider » en haut de la page dès que le volet médical est complètement enregistré.

La rubrique « Pièce jointe » vous donne la possibilité de joindre des documents complémentaires (ordonnances, courriers spécialisés de votre patient, etc...).

RECHERCHE D'ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENTS

Vous pouvez effectuer la recherche d'établissements et l'envoi en passant par la rubrique « Gérer les demandes d'établissements ».

Ne pas jeter sur la voie publique - Document réalisé par le GCS TéléSanté Centre version 2.05/2016



Hébergement Permanent ou Temporaire
Accueil de jour

**Vous recherchez un établissement
d'hébergement pour personnes âgées
pour vous ou pour une personne de
votre entourage ?**

Vous ou vos aidants possédez une adresse mail :
Avec **ViaTrajectoire** vous effectuez vos démarches
en ligne en toute confiance.
Grâce à ce logiciel sécurisé, vos demandes
d'admission sont simplifiées. Il vous suffit de
répondre aux propositions qui vous sont faites.

Les avantages

Un dossier d'admission unique, en ligne, reçu
par les établissements d'hébergements pour
personnes âgées.

Des recherches multicritères : proximité
géographique, budget, type d'hébergement,
soins, confort.

Retrouvez toute l'actualité sur :
<http://www.sante-centre.fr/viatrajectoire>

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée

LOIR-ET-CHER



PARTICULIER

**Rechercher et effectuer
les démarches d'entrée
en établissement(s)
d'hébergement pour
personnes âgées
sur Internet**

Projet soutenu par le Conseil Départemental du
Loir - et - Cher et l'Agence Régionale de Santé de
la Région Centre - Val de Loire

Un service public, gratuit, confidentiel et
sécurisé, accessible à votre médecin traitant



Comment ça marche ?

De la recherche jusqu'à l'entrée effective en établissement, ViaTrajectoire propose toute la démarche en ligne.

Vous ou vos aidants possédez une adresse mail :

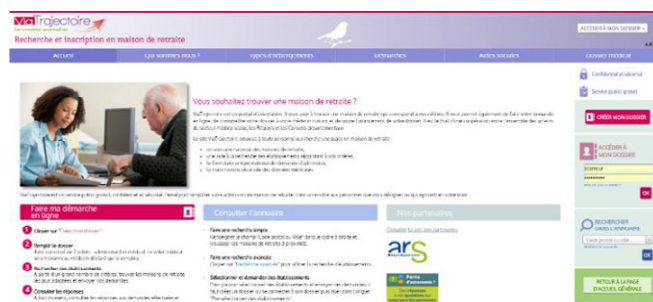
Tapez « www.viatrajectoire.fr » sur votre navigateur de recherche internet, sélectionnez le premier site proposé.

Cliquez sur « **Espace Particulier** » pour entrer sur votre page d'accueil

1



2



Pour créer votre dossier, suivez la démarche en ligne :

1 Composer son dossier en 6 étapes

- 1 Créer mon dossier
- 2 Valider mon adresse email
- 3 Compléter le volet administratif
- 4 Déclarer mon médecin
- 5 Faire remplir le volet médical
- 6 Finaliser et lancer ma recherche

- **Conservez votre numéro de dossier et votre mot de passe.**
- Renseignez le volet administratif.
- Prenez rendez-vous avec **votre médecin traitant** afin qu'il renseigne le volet médical et autonomie.
- Recherchez et présélectionnez les établissements selon **vos critères** : localisation, type d'hébergement, tarification, prestations de confort et soins proposés.
- Rendez-vous sur l'onglet «Contacter les établissements» pour **envoyer votre dossier** complet. Sur ce même onglet, vous êtes **informés des réponses** faites par les établissements (« *Mise sur liste d'attente, Refus, Admission proposée* »).
- **Lorsque vous êtes admis** dans un établissement sur ViaTrajectoire : Vous pouvez maintenir votre demande active sur une sélection d'établissements.
- *Vous êtes admis dans un autre établissement que sur ViaTrajectoire : Pensez à **annuler les demandes faites sur l'application**.*
- Vous pouvez à tout moment **modifier** votre dossier sans avoir à le renvoyer. Les établissements contactés ont la dernière version **validée** en ligne.



VOLET A REMETTRE À VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Un de vos patients vous sollicite pour renseigner les données médicales de son dossier d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ce dossier est informatisé, vous pouvez le trouver sur l'application **ViaTrajectoire** (service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, validé par la CNIL).

Comment ça marche ?

Accédez au site ViaTrajectoire directement sur le web : Tapez « www.viatrajectoire.fr » dans la barre de recherche de votre navigateur et sélectionnez le premier site proposé.

- Introduisez votre carte CPS dans votre lecteur, **si un problème de connexion survient, contactez le GCS SISRA en allant dans l'onglet « Contact /FAQ »** au bas de la page d'accueil. Tapez « **autre** » et suivez les indications.



- Cliquez sur « **Médecin Libéral** ».
- Renseignez votre adresse email lors de la première connexion.
- Sélectionnez la ligne correspondant au dossier de votre patient.
- Complétez le volet médical et, si besoin, le volet autonomie puis validez.

